

Armand Colin

---

LES DERNIERS MONTAGNARDS ET L'UNITE REVOLUTIONNAIRE

Author(s): Françoise BRUNEL

Source: *Annales historiques de la Révolution française*, 49e Année, No. 229 (Juillet-Septembre 1977), pp. 385-404

Published by: Armand Colin

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/41915924>

Accessed: 05-12-2021 16:03 UTC

---

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact [support@jstor.org](mailto:support@jstor.org).

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



JSTOR

Armand Colin is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Annales historiques de la Révolution française*

## LES DERNIERS MONTAGNARDS ET L'UNITE REVOLUTIONNAIRE

« Une extrême minorité ne prouve pas le tort. Les membres de la Montagne, sur la fin de cette assemblée [la Convention] n'étaient plus que quinze. Depuis le peuple a tout perdu. Ils ont été les derniers des Romains... » (1). Ecartons ces « oripeaux antiques » (2), naturels à des hommes nourris de textes latins, formés ou influencés par les collèges de l'Oratoire (3). Oublions le « masque » (4) : alors apparaissent les problèmes fondamentaux que pose l'étude d'une Montagne décimée, au déclin de la Révolution.

Il faut avant tout, travail de comptage indispensable pour ne pas sombrer dans le schématisme qui amalgame le groupe et ses grands hommes, connaître le nombre réel des députés qui demeurent Montagnards. « Une extrême minorité ». Quelle minorité ?

(1) M.-A. BAUDOT, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants...* (pub. par M<sup>me</sup> Vve E. QUINET, Paris, 1893, 356 p.), p. 43. « Que les hommes révolutionnaires soient des Romains, et non point des Tartares », disait Saint-Just dans son rapport du 26 germinal an II « sur la Police générale... » (in *Discours et rapports*, Paris, Editions sociales, 1957, Coll. Les Classiques du Peuple, intr. et notes par A. SOBOL, p. 197).

(2) A. SOBOL, « Utopie et Révolution française », in *Histoire générale du Socialisme* (pub. sous la direction de J. DROZ), t. I, Paris, P.U.F., p. 221.

(3) Voir le *Plan d'études de l'Oratoire*, in A. SICARD, *Les études classiques avant la Révolution*, Paris, 1887 (Reprint Slatkine, Genève, 1970, 590 p.), pp. 559 et suivante. Le rôle de l'Oratoire dans la formation intellectuelle des Montagnards est fondamental : nombre d'entr'eux avaient fait leurs études dans les collèges oratoriens, Juilly, Riom, Nantes... Ils s'entendaient à reconnaître la valeur de l'enseignement qui y était dispensé. Billaud-Varenne (qui fut un temps professeur laïc à Juilly) dit dans son *Tableau du premier âge* : « ... si les jésuites eussent eu des vues aussi pures que celles des pères de l'Oratoire... » (A.N., F 7 4600). Thirion, *Compte moral à ses collègues* (16 germinal an II) : « Les personnes qui connaissent cette association savent combien ses membres... menoient entr'eux une vie douce et paisible ; même traitement, même vêtement, même nourriture, mêmes devoirs ; la liberté, l'égalité, la fraternité la plus intime ; tels étoient les liens, les seuls liens qui nous unissoient. Voilà ce qui caractérisoit ce que nous appelions entre nous les *carabins de l'Oratoire* ; c'étoit comme qui diroit aujourd'hui les *Montagnards de la Révolution...* » (A.N., AD XVIII A 65). Voir aussi A. GALANTE GARRONE, *Gilbert Romme, histoire d'un révolutionnaire, 1750-1795* (Einaudi, 1959, trad. française, Paris, Flammarion, 1971, 493 p.).

(4) A. SOBOL, *op. cit.*, p. 221.

Cette précision apportée, on pourra s'intéresser à l'action révolutionnaire qu'ils ont pu développer contre ce qu'ils ont eux-mêmes appelé « la réaction ». Une lutte qui s'étale des lendemains de Thermidor à prairial an III, coup d'arrêt définitif, ou presque, porté à leur révolution. Il faudra enfin se demander quelles ont été les bases politiques et sociales de leur action durant la période de leur éviction : au pouvoir de juin 1793 à Thermidor, ils l'ont progressivement, mais totalement perdu dès le tournant de Frimaire, puis en germinal-prairial an III.

\*  
\*\*

Qui sont les derniers Montagnards ? Ils sont passés à l'histoire, même si les manuels scolaires ne leur consacrent qu'une ou deux lignes, sous un nom qu'ils ne s'étaient pas donné : les Crêtois.

En l'an III qui nous intéresse, l'expression est nettement péjorative. « C'est un caractère constant des nobles âmes que de voir grandir leur témérité avec l'infortune. Ce caractère fut le plus remarquable de ceux qui distinguaient ces beaux débris de la Montagne, qu'essayèrent vainement de ridiculiser les Thermidoriens sous le nom grotesque de Crêtois » (5). Dissocié du complément qui lui donne son sens révolutionnaire (« Crête de la Montagne » (6)), le mot n'est employé que par les réacteurs ; les Montagnards en emploient d'autres. « Il suffit de demander la parole du haut de la Montagne, dit Soubrany, pour être écarté par l'ordre du jour ; l'on a eu soin de signaler tous ceux qui y siègent pour des buveurs de sang, des scélérats » (7).

C'est dans les moments d'affrontement, en germinal-prairial an III, où toutes les armes servent, et d'abord le lexique, avant la guillotine, que l'expression fleurit le plus fréquemment dans le vocabulaire réactionnaire. « De la déclaration d'un officier de l'armée révolutionnaire, il résulte que les conjurés [du 12 germinal]

(5) R. LEVASSEUR de la Sarthe, *Mémoires* (pub. par A. ROCHE), 4 volumes, Paris, 1829-1831, tome 4, p. 100. Les Mémoires de Levasseur sont une source remarquable, mais il faut les manier avec prudence (cf. GALANTE GARRONE, *op. cit.*). Baudot, qui ne l'aimait guère, disait (*op. cit.*, p. 165) : « Il y a prodigieusement de jactance dans les Mémoires de Levasseur, mais si cette jactance est l'expression de la vérité, on ne s'en plaindra pas. »

(6) Baudot emploie l'expression dans sa description de la géographie de la Convention en 1792-93 : « Ceux qui siégeaient sur la Crête de la Montagne étaient en général frondeurs ; ils saisissaient promptement et bien, étaient toujours prêts à lancer l'épigramme. Les imaginations plus lentes, mais avec les mêmes opinions, se plaçaient sur la pente, afin d'avoir plus de temps de méditer et de réfléchir... » (*op. cit.*, p. 150).

(7) P.-A. SOUBRANY, *Dix-neuf lettres*, publiées par H. DONIOL, Clermont-Ferrand, 1867, 86 p. Lettre à Dubreuil, 24 frimaire an III, p. 44.

avaient plusieurs projets : réunir à Rennes une armée révolutionnaire, faire monter à cheval des représentants crêtois ; exciter des mouvements dans Paris... » (8). Si A. Martainville, rédacteur du *Moniteur* et membre de la Jeunesse dorée, parle d'« extrémité gauche » dans les comptes rendus des débats de la Convention, en revanche Louvet, le 14 prairial an III, dans son discours à la mémoire de Féraud, après avoir souhaité une « fête de la réconciliation », stigmatise en ces termes les hommes de la Montagne, « vils échos » et « bas ministres » de « quelques brigands » : « Savez-vous qu'à minuit votre sort était décidé ; à minuit, tout ce qui n'était pas la Crête n'était plus la Convention ; tout ce qui n'était plus la Convention, était hors-la-loi. Hors-la-loi en présence des bourreaux » (9).

Péjoratif, politiquement marqué, précisément daté, le mot est donc connu dans les milieux parisiens : sciemment employé, ou sciemment évité, il est ligne de démarcation. A-t-il franchi les murs de la Convention pour se répandre largement jusqu'à être d'un emploi courant et populaire ? Il est possible d'en juger grâce aux adresses envoyées à la Convention et transmises au Comité de législation, chargé d'examiner la conduite des représentants en mission (10). De fait, le mot n'apparaît jamais dans le discours populaire : je ne l'ai rencontré que dans la seule adresse de la Société populaire de Saint-Girons (Ariège), du 8 floréal an III, dénonçant Alard. « Une faction organisée depuis deux ans épouvante et couvre la France de ses crimes et de ses assassinats : son armée est composée de tout ce que la Société peut recéler de plus vil et de plus corrompu ;... vous avez cru l'avoir abattue le 9 thermidor par le supplice de quelques uns de ses chefs, mais la journée du 12 germinal a dû vous convaincre que Robespierre n'était qu'un des 50 tyrans dont il est temps enfin que la présence ne souille plus le sol de la liberté ». Parmi eux, Alard... « qui ne parvint à faire nombre sur la Crête qu'en passant sur le cadavre sanglant de l'infortuné Dario ; et après avoir été l'exécuteur

(8) Convention nationale, séance du 16 germinal an III, rapport de Pémartin, au nom du Comité de sûreté générale. *Moniteur*, 19 germinal an III, réimpr., tome 24, p. 150. Le mot *crêtois* renvoie à une note : « C'est-à-dire de la Crête : expression qui, depuis quelque temps, était substituée à celle de la Montagne. »

(9) J.-B. LOUVET, *Discours du 14 prairial an III, pour célébrer la mémoire du représentant Féraud, assassiné dans ses fonctions, le premier de ce mois (A.N., AD XVIII A 47)*.

(10) A.N., D III 343 à 357. Ces adresses intéressent surtout l'an III, quand le Comité de législation devient un véritable instrument de répression contre les Montagnards. Elles se multiplient à partir de frimaire an III : les représentants réacteurs ont alors presque totalement remplacé les révolutionnaires dans les départements et aux armées. La plupart de ces adresses ont été largement « suggérées » ; on faisait ainsi coup double : bouleversant l'opinion publique, on fourbissait des armes redoutables et apparemment démocratiques contre la Montagne.

subalterne des projets sanguinaires de son patron Vadier, connu dans le département sous le nom de Bourreau de l'Ariège » (11).

Si le nom de Crétois est donc finalement d'une étroite utilisation, l'imagination le remplace par des expressions plus parlantes, plus faciles à faire adopter aux masses. « Monstres » (« qu'enfante le jacobinisme en bonnet rouge »), tigres et tyrans, terroristes aux mœurs de princes orientaux, assassins du 31 mai, agents de Robespierre (12), anarchistes qui veulent la « dissolution du Pacte social » (13), Lebon ou Carrier de tel ou tel département, district ou village... Ce qu'on leur reproche surtout ? « ... D'avoir été les apôtres forcenés de l'odieuse et sanguinaire Montagne... » (14). A travers eux, c'est la Montagne qui est dénoncée, la politique de l'an II. Montagne : le terme devient subversif, constitue à lui seul un mot d'ordre (15) : « Vive la Montagne » crient les insurgés de Prairial, comme ils demandent du pain, la Constitution de 1793 et la libération des patriotes incarcérés (16).

Pourtant c'est le mot de Crétois qui a été popularisé par les historiens. Peut-être ont-ils suivi, un peu rapidement, la note du *Moniteur* citée plus haut (17), et l'expression n'a plus la couleur qu'elle portait en l'an III : « crétois », ce mot dépassionné n'est plus utilisé que pour préciser le découpage politique de la Convention. Ainsi A. Mathiez (18), décrivant les trois « partis » qui

(11) A.N., D III 344. Alard, député suppléant de Haute-Garonne, fut admis à siéger le 16 thermidor an II, en remplacement de Julien de Toulouse mis hors-la-loi. Dario avait été déclaré inadmissible à la Convention ; condamné par le Tribunal révolutionnaire comme fédéraliste, il fut exécuté en messidor an II. Voir A. KUSCINSKI, *Dictionnaire des Conventionnels*, Paris, 1917.

(12) L'expression « queue de Robespierre » n'a pas obtenu, dans le vocabulaire populaire, le succès escompté par l'auteur du pamphlet imprimé par Guffroy, transfuge de la Montagne, le 9 fructidor an II.

(13) Lettre du député Joachim Pérez, du Gers, au Comité de législation, 10 prairial an III (A.N., D III 346). Pérez fut admis à siéger à la Convention au printemps de l'an III de façon parfaitement illégale (voir KUSCINSKI, *op. cit.*). Condamné à la prison comme fédéraliste par Dartigoeyte, lors de sa mission dans le Gers en septembre 1793, il déversa un torrent de dénonciations contre ce dernier et d'autres Montagnards (Monestier du Puy-de-Dôme, Maribon-Montaut...) : sordides règlements de comptes qu'exploitait la réaction.

(14) Lettre de Ch. Rivière jeune, capitaine fourier du 1<sup>er</sup> bataillon du ci-devant 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de la marine, au Comité de législation, Rochefort, 15 prairial an III (A.N., D III 351).

(15) D'après les pétitions des sociétés populaires et des autorités constituées, conservées aux A.N. dans la série C, on voit très nettement que les expressions « Vive la Montagne », « braves Montagnards »... cessent d'être employées dès la première quinzaine de vendémiaire an III.

(16) Il faut donc nuancer l'appréciation de F. BRUNOT : « Dans la Montagne on distingua la « crête de la Montagne ». D'où par un jeu de mots : les « crétois », auxquels s'opposaient les « anticrétois ». » In *Histoire de la langue française...*, Paris, A. Colin, t. IX, *La Révolution et l'Empire*, 2<sup>e</sup> partie (1937), p. 770. Le jeu de mots ne fut ni courant ni populaire.

(17) Voir note 8.

(18) A. MATHIEZ, *La Réaction thermidorienne*, Paris, A. Colin, 1929, 327 p. ; voir pages 61-62. Avant lui, Mignet parle de « crétois » : « Les Crétois, c'est ainsi qu'on appelait alors les débris de la Montagne... » (*Histoire de la Révolution française*,

apparaissent dès Fructidor, distingue la droite « où siègent les renégats de la Montagne », un centre imprécis et l'extrême gauche, ... « ce qui restait de l'ancienne Montagne, ce qu'on appelle maintenant la Crête, autour de Duhem, de Goujon, de Fayau et de ceux des anciens membres des Comités dénoncés comme les continuateurs de Robespierre... Le nombre des Crêtois va diminuer tous les jours par des défections. Il faudra bientôt du courage pour s'asseoir sur les bancs où plane l'ombre de Robespierre ». A la suite de Mathiez, les historiens de la Révolution ont repris l'expression (19).

L'historiographie est d'ailleurs peu abondante sur la Réaction thermidorienne, à fortiori sur la Montagne après Thermidor. « Extérieurement, dit G. Lefèbvre, c'est un chaos de luttes politiques meurtrières où les partis mutilés n'engagent que des épigones trop souvent méprisables et qui aboutissent, finalement, à l'écrasement de la minorité jacobine, qu'on représente avec les Thermidoriens, comme une écume souillée de crimes. » C'est ... « le mouvement de réaction sociale qui confère à la période son principal intérêt » (20). L'historiographie reprend, par ailleurs, la tradition inaugurée par Tissot (21) et par Buonarroti (22), et ne considère dans les derniers Montagnards que les « martyrs de Prairial », « ces hommes vraiment sublimes dans leur héroïsme bourgeois »

2 vol., Paris, F. Didot, 1823, rééd. 1837, t. 2, p. 134). Il réserve l'expression à germinal-prairial an III. Il est évident que Mignet est marqué par le courant idéologique thermidorien (cf. Y. KNIBIEHLER, *Naissance des sciences humaines : Mignet et l'histoire philosophique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1973, p. 159). Thiers parle du « parti montagnard » (*Histoire de la Révolution française*, 4 vol. Paris, 1824, rééd. 1839, t. 3, p. 7). Jules Claretie, dans le seul livre qui leur soit consacré, *Les derniers Montagnards, histoire de l'insurrection de Prairial an III*, Paris, 1867, n'emploie jamais le mot « crêtois ».

(19) A. GALANTE GARRONE, *op. cit.* p. 358. E. TARLE, *Germinal et Prairial*, Editions en langues étrangères, Moscou, 1959, pp. 98 à 120, chap. III : La « Crête » (les derniers Montagnards). K.-D. TONNESSON, *La défaite des sans-culottes*, Paris-Oslo, 1959. A. SOBOUL, *Précis d'histoire de la Révolution française*, Paris, Editions sociales, 1962, p. 368. D. WORONOFF, *La République bourgeoise*, Paris, Le Seuil, coll. Nouvelle Histoire de la France contemporaine, t. 3, 1972, p. 15.

(20) G. LEFEBVRE, *Les Thermidoriens*, Paris, A. Colin, 1937, pp. 10 et 13. Cela explique que les ouvrages essentiels portent sur les dernières journées révolutionnaires et la « défaite des sans-culottes ».

(21) TISSOT, *Souvenirs de la journée du premier prairial an III*, Paris, an VIII.

(22) BUONARROTI, *Conspiration de l'Egalité, dite de Babeuf*, 1828, Ed. Sociales, Paris, coll. Les classiques du peuple, 1957, t. 2, p. 29. « Prairial ! journées désastreuses, mais honorables, où le peuple et ses délégués fidèles firent leur devoir, où ses traîtres mandataires, où ses affameurs, ses assassins, les usurpateurs de la souveraineté et de tous ses droits mirent le comble à des atrocités dont aucune histoire n'offre l'exemple... Il n'y eut que vous, ô Gracques ! ô immortels Français... Goujon, Duroy, Romme, Soubrany, Duquesnoy, Bourbotte, illustres victimes... glorieux martyrs ! intrépides soutiens de l'égalité sainte ! vous sauvâtes à la liberté, à la souveraineté du peuple, à tous les principes garants de son bonheur l'opprobre d'être envahis sans une courageuse résistance... » (Babeuf au procès de Vendôme). N'oublions pas que certains des derniers Montagnards furent compromis dans la Conjuration : Amar, Laignelot, R. Lindet, Ricord, Vadier.

(23), parce qu'avec eux se pose le problème fondamental des rapports entre masses populaires et représentants du peuple (24). Au Colloque consacré en 1965 à Gilbert Romme, A. Soboul déclarait : « Longtemps la tradition républicaine a honoré la mémoire de Romme et de ses compagnons : ce sont les « martyrs de prairial ». Ils ont pris rang parmi ces hommes que le souci du bien commun, la fidélité aux principes et le dévouement, peut-être orgueilleux, mais total, à la Révolution, portèrent jusqu'au sacrifice suprême... » (25).

On voit que l'attention de l'historiographie s'est concentrée sur un champ limité : les événements de germinal-prairial an III, les individualités fameuses, les « martyrs », et autour d'eux, les anciens membres des Comités de gouvernement de l'an II et leurs défenseurs (26). Mon propos est donc de changer de point d'observation et de poser le problème du *groupe*. Combien étaient les derniers Montagnards, qui étaient-ils ?

L'évaluation des historiens varie entre 30 et 76 (27). De fait, pour préciser, et cela explique la polarisation de l'historiographie sur le printemps 1795, il paraît indispensable de se référer aux événements de germinal-prairial. L'appel nominal du 3 frimaire an III, pour la mise en accusation de Carrier, est à peu près inutilisable pour un dénombrement, 498 députés (sur 500 votants) s'étant rangés avec l'accusation (2 seulement se prononcèrent sous condition) (28). Il fallait d'autres critères ; j'en ai retenu deux : la demande en appel nominal du 12 germinal an III, les arrestations de germinal, prairial, thermidor an III.

(23) J. CLARETIE, *op. cit.*, Introduction, p. III.

(24) Voir TARLE et TONNESSON, *op. cit.*

(25) A. SOBOUL, « Présentation de Gilbert Romme », in *Actes du Colloque tenu à Riom et Clermont, les 10 et 11 juin 1965*, Paris, P.U.F., 1966, p. 21.

(26) Il suffit de regarder superficiellement les bibliographies pour s'en persuader : 26 % des derniers Montagnards en sont à peu près absents. Par contre, d'autres ont un réel pouvoir de séduction sur les historiens : Romme, objet de 10 publications jusqu'en 1940, puis d'un gros livre (Galante-Garrone) et d'un colloque (voir note 25) ; Goujon : 4 articles, une plaquette et un livre ; et bien sûr les anciens membres des Comités (David étant un cas particulier).

(27) Mignet donne 76 députés arrêtés ou condamnés à mort (*op. cit.*). Mathiez dit : « Soixante députés de la Montagne, au moins, furent ainsi exclus de l'Assemblée » (*op. cit.*, p. 257). Tarlé (*op. cit.*, p. 107) écrit en se fondant sur les *Mémoires* de Levasseur : « la majorité des survivants de la Montagne à la Convention, qui n'avaient pas trahi leur vieux drapeau pour passer au vainqueur, étaient à l'époque qui nous intéresse, tièdes et découragés. Mais une trentaine d'hommes, qui tranchaient sur le reste, avaient conservé toute leur ancienne énergie et étaient prêts à la lutte et au sacrifice. Comme nous l'avons déjà signalé, c'est ce petit groupe, cet éclat du roc de l'ancienne Montagne, qu'on nommait populairement la Crête. »

(28) *Moniteur*, 7 et 8 frimaire an III, réimp., t. 22, pp. 589 et suivantes. Cet appel nominal est toutefois important pour mesurer la prise de conscience du groupe face à la réaction.

Le 12 germinal, Lecointre de Versailles (29), accusateur des anciens membres des Comités de gouvernement, les yeux soudainement décillés par l'ampleur de la réaction, dépose une demande en appel nominal ; 50 députés la soutiennent (30). Imprimée sur ordre de la Convention, envoyée aux départements et aux armées, cette liste aurait bien pu être liste de proscription. Davout ne s'y trompait pas, qui écrivait à son ami Bourbotte, le 4 prairial an III : « J'ai vu avec peine que tu te sois mis en butte à beaucoup de monde par ta demande d'appel nominal : dis-moi si dans un moment où les esprits sont exaspérés par les circonstances ou pour toute raison on avoit adopté la proposition qui avoit été faite de mettre en arrestation tous les députés qui avoient signé cet appel nominal, eh bien mon ami Bourbotte auroit été sans aucun fruit pour la République persécuté enfermé dans un chateau de Ham... » (31).

Les arrestations de germinal, prairial, thermidor an III : tous les députés compromis dans la politique de l'an II ne furent en effet pas réellement inquiétés ; on refusa vertueusement de poursuivre ceux qui avaient donné assez de gages à la réaction (Carnot, par exemple, « l'organisateur de la victoire », le 9 prairial). En revanche, de germinal à thermidor, 74 députés, membres des anciens Comités compris, furent arrêtés, déportés, exécutés (32).

Les listes obtenues après utilisation des deux critères se recourent en partie, puisque 25 des 51 signataires de la demande d'appel

(29) Lecointre fut lui-même décrété d'arrestation le 16 germinal an III. « Ce brave Montagnard n'était point du tout un homme politique », dit Levasseur (*Mémoires*, t. IV, p. 35).

(30) Le *Moniteur* du 20 germinal an III (t. 24, p. 153) donne 52 signatures. Il faut en exclure Robert (Robert de Paris, plutôt que Robert des Ardennes : il s'est récusé) et un dénommé « Brunelle » (peut-être Prunelle-Lière, député de l'Isère comme Amar, mais qui ne peut en aucun cas être considéré comme Montagnard, ayant voté l'appel au peuple, le sursis et contre la mort lors du procès du roi). Une faute d'impression a fait écrire Legence pour Laguire. Le procès-verbal de la Convention (t. 58, p. 131-132) donne 51 signatures, dont nous devons de nouveau exclure Robert et Brunelle ; il porte bien Laguire et pas « Legence », mais oublie Alard qui figure sur la liste du *Moniteur*.

Au total donc, 50 signatures, plus celle de Lecointre : Alard, Albitte (jeune), Armonville, Barbeau-Dubarran, Bourbotte, L. Bourdon, Boutroue, Boyaval, Brisson, Calon, Cambon, Châles, Cochet, Coupé de l'Oise, Crassous, Duhem, Dupuch, Duval, Edouard, Escudier, Fayau, Frécine, Gay-Vernon, Gélin, Grosse-Durocher, Guimbertaut, Guyardin, Guyton-Morveau, Ingrand, Javogues, Lanot, Laguire, Lecarpentier de la Manche, Leflot, Lesage-Senault, Levasseur de la Meurthe, Levasseur de la Sarthe, Maignet, Maribon-Montaut, Meaulle, Michaud, Peyssard, Pons de Verdun, Prieur de la Côte d'Or, Prieur de la Marne, Romme, Ruamps, Soubrany, Thirion, Voulland.

(31) *A.N.*, W 547, dossier 43 (Commission militaire du 4 prairial an III). Bourbotte était arrêté depuis le 1<sup>er</sup> prairial.

(32) Barère, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Vadier condamnés à la déportation le 12 germinal (Vadier en fuite).

Arrêtés les 12 et 16 germinal : Ruamps, Thuriot, Cambon, Maribon-Montaut, Duhem, Amar, Choudieu, Châles, Foussedoire, Huguot, L. Bourdon, Granet, Levasseur de la Sarthe, Lecointre de Versailles, Bayle, Crassous, Hentz, Maigret.

Arrêtés le 1<sup>er</sup> prairial : Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Prieur de la Marne, Romme, Soubrany, Goujon, Albitte (ainé), Peyssard, Lecarpentier de la Manche, Pinet, Borie, Fayau et Rühl qui se suicida le 10.

nominal furent décrétés d'arrestation. On obtient finalement une liste de 100 députés : ils sont les derniers Montagnards. Hormis les deux cas douteux de Fouché et Lequinio, je n'ai retenu que ceux qui, face à la réaction, eurent une attitude, incohérente peut-être, mais courageuse, excluant ceux qui se turent prudemment, sans suivre pour autant les réacteurs (33).

\*  
\*\*

Au lendemain du 9 thermidor, les derniers Montagnards ne se rassemblent pas immédiatement ; il faut attendre l'hiver et le printemps 1795 pour qu'ils se resserrent en un groupe à peu près homogène. Les illusions ont, en effet, la vie dure ; elles ont persisté, pour beaucoup, jusqu'au tournant décisif de brumaire-frimaire an III, voire au-delà (34). La loi du 22 prairial an II, mal admise, car mal comprise, fut cause de rupture et rejeta beaucoup de Montagnards aux côtés des anti-robepierristes « par nature ». Ils sont pour la plupart effectivement « thermidoriens » (35), ce qui ne veut pas dire qu'ils sont réacteurs. Dans Thermidor, ils ne voient d'abord qu'une chose : un nouveau 31 mai, l'élimination d'une nouvelle faction, la plus dangereuse, la dernière. La France, servie par les victoires de la République (Fleurus), va pouvoir, dans un sens démocratique, terminer la Révolution. Enfin se réalise cet espoir qu'ils portent depuis le 31 mai : le peuple français va devenir un peuple de frères. Comment penser le contraire ? Les « héros » de la « révolution » du 9 thermidor, les Tallien, les Legendre, les Dubois-Crancé... sont aussi les acteurs du 31 mai 1793, ils siègent à la Montagne (36). Le bonheur

Arrêtés les 5 et 6 prairial : Forestier, Esnüe-Lavallée, Pautrizel.

Arrêtés le 8 prairial : Ricord, Saliceti, Escudier, Laignelot, Panis, Thirion, Charbonnier (à Toulon).

Arrêtés le 9 prairial : R. Lindet, Jeanbon Saint-André, Voulland, Jagot, E. Lacoste, Lavicomterie, David, Barbeau-Dubarran, Bernard de Saintes.

Arrêtés le 13 prairial : Lejeune, Dartigoeyte, Sergent, Javogues, Mallarmé, J.-B. Lacoste, Baudot, Monestier du Puy-de-Dôme, Alard ; Maure, menacé, se suicida le 15 prairial.

Arrêtés les 21 et 22 thermidor (après rapport du Comité de législation) : Bô, Chaudron-Rousseau, Goire-Laplanche, Massieu, Piorry, Lequinio, Fouché, Lefiot, Lanot.

(33) Tels Jullien de la Drôme, Chateaufeuf-Randon, et surtout Cusset, fusillé après l'affaire du camp de Grenelle avec deux des derniers Montagnards, Huguet et Javogues.

(34) Voir TONNESSON, *op. cit.* Le tournant se situe en brumaire pour les masses populaires, avec la fermeture des Jacobins. C'est en frimaire, l'accusation de Carrier, le rappel des proscrits (les « 75 ») qui ouvrent les yeux à nombre de Montagnards.

(35) Exceptons les représentants en mission le 9 thermidor et les suppléants admis à siéger par la suite à la Convention.

(36) Voir LEVASSEUR, *Mémoires*, t. 4, chap. I, pp. 1 à 13 ; SOUBRANY, *Dix-neuf lettres (op.cit.)*, lettre à Dubreuil du 27 nivôse an III, p. 62.

commun est à l'horizon ; le Gouvernement révolutionnaire va disparaître avec la paix, qui ne saurait tarder, mais pour laisser la place à la Constitution de 1793.

Lindet fait, le 4<sup>e</sup> jour sans-culottide an II, au nom du Comité de salut public, un rapport sur la situation de la République. Il affirme que le Gouvernement révolutionnaire sera, pour l'heure, maintenu dans toute sa force, et ne laissera renaître aucune faction, et il ajoute : « La Révolution est faite : elle est l'ouvrage de tous... N'envisagez que ce qui vous reste à faire... » (37). Fayau, le 1<sup>er</sup> jour sans-culottide, aux Jacobins, participe à la même illusion : « L'opinion publique a été un moment vacillante : mais elle est fixe à présent, puisque la Convention, les Jacobins et les sections de Paris ne font qu'un... » (38).

La situation politique demeure confuse jusqu'au tournant de frimaire an III. Il ne se trouve qu'une minorité de Montagnards, en vendémiaire, lors de l'offensive contre les sociétés populaires, pour défendre les Jacobins, « avant-garde de la représentation nationale » (39).

Plus net encore : lorsque ces mêmes Jacobins sont fermés sur ordre de la Convention (Laignelot rapporteur), seules deux voix s'élèvent pour demander l'appel nominal : celles de Duquesnoy et de Châles. Encore ces voix isolées vont-elles se taire bien vite, et d'elles-mêmes : l'unité révolutionnaire ne doit pas être brisée. Pourtant la libération des détenus les inquiète ; l'adresse d'une société populaire, mise en valeur par Levasseur de la Sarthe, est parfaitement explicite : « ... on veut substituer au régime révolutionnaire celui d'une fausse clémence déguisée sous le nom de justice » (40). Et Duroy fait déjà un procès à la réaction : « Appuyons toujours une main de fer sur l'aristocratie, et distinguons bien les vrais patriotes d'avec ceux qui n'ont singé le patriotisme que pour s'engraisser de la substance du peuple. Les circonstances nous offrent de singuliers rapprochements entre ce qui se passe maintenant et ce qui se disait au commencement de la révolution... » (41).

(37) *Moniteur*, t. 22, 3 vendémiaire an III, p. 23.

(38) *Moniteur*, t. 22, 5 vendémiaire an III, p. 42.

(39) Duhem à la Convention, 3 vendémiaire an III, in *Moniteur*, t. 22, 10 vendémiaire an III, p. 100.

(40) *Moniteur*, t. 22, 6 vendémiaire an III, p. 54. Le nombre des détenus, à Paris, passe, entre le 1<sup>er</sup> fructidor an II et le 2<sup>e</sup> jour sans-culottide, de 6.491 à 5.002 (*A.N.*, C 319 et 320). D'après le Comité des secours publics qui verse des indemnités aux détenus libérés après acquittement par le Tribunal révolutionnaire, le temps moyen de détention est de 4 mois et demi à 6 mois en brumaire an III. Il s'agit donc, pour l'essentiel, de gens arrêtés après la loi du 22 prairial. Mais on trouve également des libérations après 11 à 12 mois : c'est la loi du 17 septembre 1793 qui est alors remise en cause (*A.N.*, C 322 et 323).

(41) *Moniteur*, t. 22, 6 vendémiaire an III, pp. 54 et suivantes.

C'est au nom des principes de l'unité qu'ils avaient cru trouver en Thermidor qu'ils s'insurgent ; que Thuriot, Granet, Ruamps, Bayle dénoncent les transfuges, Barras et Fréron ; que Duhem, Ingrand, Duroy s'inquiètent de l'épuration des autorités constituées et du retour d'anciens « fédéralistes » dans les administrations. Appels à l'union qui ne trouvent d'écho que dans leurs propres rangs, car aussi bien sont-ils les seuls à croire encore, et pour combien de temps, à cette unité-là.

Enfin le 3 frimaire an III, la mise en accusation de Carrier brise les illusions (Romme s'était abstenu de voter à la Commission des 21 dont il faisait partie). Lors de l'appel nominal, Thirion de la Moselle lance l'offensive : « Je dis oui, parce que plusieurs des faits articulés contre Carrier m'ont paru malheureusement assez graves et assez fondés pour établir une forte présomption... Mais si, à mes yeux, les délits révolutionnaires de notre collègue Carrier sont probables, les desseins contre-révolutionnaires de plusieurs de ses dénonciateurs ne le sont pas moins. J'espère que la Convention nationale, en se montrant sévère contre l'homme de la Révolution qui a outrepassé ses devoirs et la loi, acquerra un nouveau droit de frapper quiconque tenterait de renverser le gouvernement populaire et démocratique que la nation française a solennellement adopté » (42). Il est suivi par Duhem qui, dans une intervention brutale qu'il ne peut achever, dénonce une « nouvelle faction fondée sur un infâme système de calomnies et de crimes ; faction soudoyée par l'étranger, faction dictatoriale de l'opinion publique... » (43) ; les chefs en sont Tallien et Fréron. Douze députés appuient Thirion et Duhem (44).

Les Montagnards n'ont pas pris simultanément, comme un seul homme, conscience de la réaction. Pour les plus hésitants, ou les moins politiques (n'oublions pas que les missions les avaient tenus à l'écart, souvent, des grands débats parlementaires), il faut attendre la crise des subsistances, la misère des masses populaires, pour qu'enfin ils ouvrent les yeux : leur fidélité aux principes révolutionnaires n'est définitivement acquise qu'à l'hiver ou même au printemps de l'an III. Dans le long chemin qui les a progressivement conduits à la prise de conscience, les Montagnards ont été guidés par deux idées fondamentales : en Révolution, il ne faut pas regarder en arrière ; il faut rester fidèle aux principes de 93.

(42) *Moniteur*, t. 22, 7 frimaire an III, p. 589.

(43) *Ibid.*, pp. 589-590.

(44) Lefiot, Lesage-Senault, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Romme, Albitte (aîné), Ingrand, Maure, Bourbotte, Bô, Ch. Duval, Cambon.

Ils stigmatisent d'abord un « recul », un « regard en arrière » qui prend peu à peu son nom : celui de *réaction*. Le concept se précise dans leur esprit de l'automne 94 au début du printemps 95, en même temps que s'affirme la définition de son contraire, la *révolution*.

Le 1<sup>er</sup> brumaire an III, lors des discussions sur le 31 mai 1793, Cambon déclare : « je suis de l'avis qu'en révolution il ne faut pas regarder en arrière » (45). En germinal, Choudieu reprend la même idée : « Des hommes connus par leur immoralité, et plus encore par l'instabilité de leurs principes, n'ont que trop réussi à donner à l'opinion publique une fausse direction... ce qui fut utile dans un tems, ne peut jamais devenir un crime dans un autre, et personne n'est plus convaincu que moi, qu'on est bien prêt de rétrograder en révolution, quand on commence à regarder en arrière » (46). La conclusion, c'est Billaud-Varenne qui l'exprime clairement en pluviôse an III, quand il écrit dans les *Principes régénérateurs du système social* : « Il s'agit donc de reconstruire à neuf, et non de réparer. Ce n'est jamais sur des bases ébranlées qu'on peut bâtir solidement » ; et il dénonce la politique de l'Assemblée constituante : trop faible en 1789, trop corrompue en 1791, elle n'a pas fait véritablement *la révolution*, celle qui doit construire le monde de l'avenir en supprimant les maux du peuple, celle qui doit, pour y parvenir, éliminer « tous ceux reconnus pour ennemis du nouveau régime » (47).

Pas de regards nostalgiques vers le passé : il faut lutter pour la fin de l'oppression, le refus du compromis et du réformisme, pour la révolution porteuse d'unité. L'avenir, le monde nouveau, ils étaient préparés par la politique de l'an II ; c'est pourquoi les Montagnards en revendiquent les principes, de plus en plus clairement à mesure que s'appesantit la réaction. Collot d'Herbois, dans sa réponse à la pétition des Lyonnais, le 27 ventôse an III, reprend et défend la fameuse « Instruction adressée aux autorités constituées... par la Commission temporaire... établie à Ville-Affranchie » de brumaire an II. « Etoit-ce un si grand forfait de produire ces réflexions, sur-tout lorsqu'il ne s'agissoit que d'engager les sociétés et chacun des individus qui les lisoient, à se pénétrer de l'esprit qui les avoit dictées ? Cet esprit n'est-il pas celui qui tend à consolider le bonheur de tous, et à corroborer les principes de

(45) A.N., AD XVIII A 14.

(46) A.N., AD XVIII A 14, *Au peuple souverain, Choudieu l'un de ses représentants* (s.d.).

(47) J.-N. BILLAUD, *Principes régénérateurs du système social*, Paris, pluviôse an III, 208 p. (A.N., AD XVIII A 8).

la démocratie ? » Et plus loin : « ... déclarez franchement que le partisan sincère et courageux de l'égalité doit être sacrifié à de nouveaux projets » (48).

Défense constante des principes de la Constitution de 1793 qui, promulguée sous la pression populaire, trouve pendant la réaction son entière légitimité à travers les discours des représentants du peuple. Défense de la politique de salut public, de ces lois « sages, bienfaites et populaires » (49) qui portent, à leurs yeux, le salut de la Révolution. Sur ce point, leur accord est total (50), c'est leur position commune qu'exprime Billaud-Varenne dans sa défense (51) : « Ce n'est point le procès à quelques hommes que l'on fait ici ; puisqu'on ne les accuse pas sur des actes personnels ; mais pour tous les faits de la Révolution, dont on ne sait plus tracer que des peintures hideuses et révoltantes, sans rappeler seulement aucun de ses avantages... Que reste-t-il donc contre nous ? rien, si ce n'est la vengeance du royalisme et de l'aristocratie, furieux de n'avoir pu pendant dix mois, travailler impunément à la contre-révolution » (52).

La Révolution, c'est l'an II. La réaction, c'est le système antérieur au 31 mai, voire au 10 août, le système de La Fayette, du régime censitaire, des faux patriotes dits de 89, auxquels on oppose ceux de 93. A travers une longue période d'illusions, d'espérances et d'inquiétudes, s'est donc précisée pour les Montagnards leur conception de ce sur quoi devait reposer l'unité révolutionnaire. Cette unité dont ils ont défini les contours n'a plus rien de commun avec celle des réacteurs : derrière le même mot se profilent deux concepts différents.



Pour les Montagnards, c'est dans l'action révolutionnaire que se réalise une unité fondée sur l'égalité ; son mot d'ordre est le suivant : « Il faut que la richesse comme le pouvoir tendent

(48) COLLOT d'HERBOIS, *Réponse à la pétition des Lyonnais*, Paris, 27 ventôse an III (A.N., AD XVIII A 18).

(49) CHALES, *A son collègue Fréron*, Paris, 19 pluviôse an III (A.N., AD XVIII A 16).

(50) Voir aussi BARERE, *Les Alors ou origines des mesures révolutionnaires*, 2 germinal an III, et *Observations sur le rapport Saladin*, 27 ventôse an III. « J'ai été sévère dans les temps de sévérité demandée par le peuple ; j'ai été ferme dans les temps des dangers de la patrie ; j'ai été révolutionnaire, quand la Convention faisait des lois révolutionnaires... » (A.N., AD XVIII A 4).

(51) A.N., F7 4599, plaquette 4.

(52) Voir dans le même sens le t. 4 des *Mémoires de Levasseur*.

constamment à la répartition la plus égale » (53). « Tous les zélateurs sincères de l'égalité doivent se réunir », dit encore Ch. Duval aux Jacobins le 15 vendémiaire an III (54), et en ventôse, Bayle lance un pathétique appel à la résistance contre la politique incarnée par Fréron : « Union ! Union ! Union ! C'est par elle seule que les ennemis du peuple seront dissipés » (55). Appel non à une unité vague et sans principes, « pour la cause de quelques individus », mais à l'union des forces révolutionnaires, « faisceau redoutable aux ennemis de la liberté et de l'égalité » (56).

On comprend donc les illusions des lendemains de Thermidor : les réacteurs aussi parlaient d'unité ; tous, dans leurs discours, souhaitaient « la réunion générale des esprits et des cœurs » (57). Les Montagnards se rendirent compte trop tard que les mêmes mots n'avaient pas obligatoirement le même sens. Ils n'avaient pas vu dans la politique des robespierristes et dans le jacobinisme une certaine ligne de la révolution, « la voie réellement révolutionnaire » de la transition du féodalisme au capitalisme (58) ; ils n'y ont vu, en thermidor, qu'une volonté de « nouveaux Cromwell » d'accaparer le pouvoir *politique*. Cela explique les regrets a posteriori, inutiles, mais éclairants ; en l'an VI, Thirion regrette d'avoir contribué, au 9 thermidor en abattant Robespierre, à ouvrir une voie royale à la « sanglante, affamante et atroce réaction » (59). La position de Levasseur de la Sarthe, dans ses *Mémoires*, donc plus de trente cinq ans après, est voisine. Au delà du vertige de l'unité, deux voies de la révolution s'affrontaient : la réaction thermidorienne prend ainsi toute sa signification, et les combats des derniers Montagnards cessent d'être des « combats à retardement ». Ils retrouvent leur entière signification politique et sociale, et pas simplement morale, dans le cours de la Révolution.

C'est l'unité autour des « honnêtes gens », des « éléments sains de la société », que proposent, dès la fin de l'été 1794, les

(53) BILLAUD-VARENNE, *Principes régénérateurs du système social*, op. cit. (A.N., AD XVIII A 8).

(54) A.N., AD XVIII A 28.

(55) A.N., AD XVIII A 5.

(56) *Moniteur*, t. 22, 10 vendémiaire an III, p. 98, *Adresse de la Société des Jacobins, envoyée à toutes les sociétés populaires de la République*.

(57) THIRION, *Motion d'ordre...*, germinal an III (A.N., AD XVIII A 65).

(58) Voir sur ce problème A. ADO, *Le mouvement paysan pendant la Révolution française*, Moscou, 1971 (c.r. par A. SOBOL, « Sur le mouvement paysan dans la Révolution française. », *A.H.R.F.*, n° 211, janvier-mars 1973, pp. 85 à 101). La problématique du professeur ADO est reprise par H. RESENDE, « Socialisme utopique et question agraire dans la transition du féodalisme au capitalisme. Sur le concept d'égalitarisme agraire dans la Révolution française » (rapport présenté au C.E.R.M., le 14 novembre 1975).

(59) THIRION, *Mon dernier mot à mes anciens collègues*, s.d. [an VI] (A.N., AD XVIII A 65).

réacteurs. Unité au delà des classes, des riches et des pauvres, pour le bien commun et surtout le développement du commerce. Le discours du transfuge de la Montagne, Dubois-Crancé, le 3<sup>e</sup> jour sans-culottide an II, marque le changement de ligne effectué par la réaction. « Je vous dirai mon opinion toute entière ; je pense que le temps des combats violents est passé ; et que c'est à la sagesse à finir la révolution... A force d'exagérer certains dangers, moins réels peut-être qu'exaltés dans d'imprudents cerveaux, on a fait incarcérer en France presque tous les gros laboureurs... Partout le commerce est anéanti, parce que tout homme qui faisait circuler des fonds était suspect et accusé d'accaparement... Ce n'étaient plus les aristocrates que l'on poursuivait, c'était tous les riches, tous ceux dont la fortune met en activité les talents et l'industrie du peuple, que l'on pillait, que l'on égorgeait sous le nom d'aristocrates » (60).

On ne peut mieux développer l'idéal classiquement bourgeois de la séparation du capital et du travail et de leur nécessaire collaboration. Cette voie de la révolution bourgeoise se précise tout au long de la réaction, après la suppression du maximum. Le pouvoir d'Etat prend un caractère ouvertement répressif au profit de la bourgeoisie possédante. Lors de la disette de ventôse an III et des mouvements liés à la crise des subsistances, Boissy d'Anglas dit aux masses parisiennes : « Vous manquerez, si vous vous agitez ; vous ne manquerez pas si vous restez calmes... » (61). Puis il dénonce les « successeurs de Robespierre », ces « hommes à l'œil farouche, au teint pâle, au ton courroucé », qui excitent le ressentiment du peuple contre « une partie de lui-même » qu'ils « appellent perfidement le million doré », qui veulent le pillage et la fin des propriétaires (62).

(60) *Moniteur*, t. 22, 1<sup>er</sup> vendémiaire an III, p. 6. Comment ne pas penser au discours de Barnave, le 15 juillet 1791 : « ... Tout changement est aujourd'hui fatal : tout prolongement de la révolution est aujourd'hui désastreux... Allons-nous terminer la révolution, allons-nous la recommencer ? ... Je crains la continuation des inquiétudes, des agitations qui seront toujours au milieu de nous, tant que la révolution ne sera pas totalement et paisiblement terminée : on ne peut nous faire aucun mal au dehors, mais on nous fait un grand mal au-dedans quand on nous agite par des pensées funestes, quand des dangers chimériques, créés autour de nous, donnent au milieu du peuple quelque consistance et quelque confiance aux hommes qui s'en servent pour l'agiter continuellement. On nous fait un grand mal quand on perpétue ce mouvement révolutionnaire qui a détruit tout ce qui était à détruire, qui nous a conduits au point où il fallait nous arrêter, et qui ne cessera que par une détermination commune, un rapprochement... de tout ce qui peut composer à l'avenir la nation française... si la révolution fait un pas de plus, elle ne peut le faire sans danger... »

(61) *A.N.*, AD XVIII A 9, *Rapport et décret sur les moyens d'assurer à chaque citoyen la distribution du pain*, 25 ventôse an III.

(62) *A.N.*, AD XVIII A 9, *Motion d'ordre contre les terroristes et les royalistes*, 21 ventôse an III.

L'unité, ou plutôt l'union, revendiquée par les Montagnards est autre. Politiquement, au moins en paroles, ils s'opposent aux partis et factions : thème obsessionnel de la défense des accusés de prairial an III (63) et du jacobinisme. Socialement, leurs positions sont proches de celles des robespierristes : le premier des droits de l'homme, c'est l'égalité, le droit à la subsistance, seule voie vers le bonheur commun. C'est pourquoi, tout au long de l'an III, leur conduite est guidée par ce principe fondamental de 93 : « le bonheur individuel n'est assuré que dans le bonheur de tous » (64).

Les décrets de ventôse an II permettent d'analyser l'important rapport prononcé par Fayau (65) le 22 fructidor an II, et qui propose la distribution à tous les non-proprétaires et petits propriétaires d'une partie des biens nationaux : l'acquéreur devrait rembourser en vingt annuités. Deux principes guident cette proposition : « le bonheur, c'est l'égalité » ; « celui qui n'est point utile à la société, lui est nuisible, l'oisiveté est un crime ». Fayau développe sa pensée (que l'on me permette une citation un peu longue d'un texte peu connu) : « La misère naquit de l'inégalité... Dès qu'une portion de la société fut dépendante de l'autre ; dès qu'il y eut des hommes sur lesquels seuls pèse le fardeau qui doit être supporté par tous ; dès qu'il fut permis d'être fainéant et inutile, il y eut des malheureux... Il ne faut plus que quelques individus puissent jouir des fruits du travail des autres, sans travailler. La

(63) A.N., W 547, dos. 43.

(64) ROMME, *Proclamation sur la fabrication révolutionnaire des objets de guerre...*, Périgueux, 4 prairial an II (A.N., AD XVIII A 61).

(65) Fayau, né le 25 mars 1766 à Rocheservière en Vendée. Administrateur de son département, il fut élu en septembre 1792 député de la Vendée à la Convention. Il vota contre l'appel au peuple, pour la mort sans sursis lors du procès du roi. Absent lors de la mise en accusation de Marat, les 13-14 avril 1793, il vota non, le 28 mai, au rapport du décret du 27 qui cassait la Commission des 12. Membre des Jacobins. Il signa la demande d'appel nominal du 12 germinal an III et fut arrêté le 1<sup>er</sup> prairial. Il mourut à Rocheservière, le 8 germinal an VII.

Son père, chirurgien, avait été assassiné par les « brigands » en l'an II. Était-il riche, comme le dit G. Saumade dans un article sur « Cambon et sa famille » (A.H.R.F., n° 94, juillet-août 1939, p. 329), et il l'appelle « démagogue » et « ami de Carrier » ? Voici des extraits de son compte rendu de vendémiaire an IV sur sa fortune avant la Révolution et en l'an IV (A.N., C 353, dos. 10) :

— avant la Révolution, en 1788, sa mère laisse en mourant un héritage de 80.000 livres, en maisons, terres labourables, prés, bois..., partagé entre sa tante (dont il est l'héritier) et lui, soit 40.000 livres. Il possède la moitié d'une rente au capital de 12.000 livres, soit 6.000 l. ; et une part de mobilier dans la maison de son père, estimé à 8.000 livres.

— en 1791, il achète au district de Montaigu (Vendée) pour 39.300 livres de biens nationaux ; mais il n'a payé que deux annuités de ces biens, et pour cela a emprunté en 1792. Les « rebelles », dit-il, touche les revenus de ces biens depuis 1793.

Famille aisée, donc, mais l'on comprend les positions politiques d'un jeune homme qui a perdu et son père et ses biens dans la révolte vendéenne. Pour lui, le salut public avait un contenu réel.

révolution ne sera achevée... que quand il n'y aura plus dans la société de distinctions et de privilèges. La régénération ne sera vraiment opérée que le jour où tous les Français seront le peuple, où tous travailleront au bonheur commun. Ainsi pour que tous soient heureux, il faut que tous soient utiles... La Convention nationale, chargée de détruire tous les abus, de tout régénérer pour le bonheur du peuple ; elle qui a offert une constitution démocratique et populaire, basée sur l'égalité, ne peut travailler qu'au bonheur de tous : je dis du plus grand nombre... la majorité heureuse, la minorité se tait ou périt. » (66). N'est-ce pas, comme le proposait Saint-Just, « mettre enfin la Révolution dans l'état civil... » (67) ? On ne s'étonnera pas que par son *Deuxième dialogue entre deux Jacobins*, Dubois-Crancé ait ridiculisé le discours de Fayau (68). Les Montagnards condamnent l'agiotage, encouragé par la suppression du maximum, et les assignats qui le favorisent en l'an III. Tous montrent le même dégoût pour la « jeunesse dorée », les nouveaux riches, leurs anciens collègues, renégats de la Montagne dont les missions ont rempli les poches et qui vivent maintenant comme des « aristocrates », « plongés sans cesse dans les voluptés, passant leur vie dans des orgies scandaleuses » (69). Comment s'étonner que tous ceux-là, les Tallien, les Fréron, les Rovère, les Bentabole, en deviennent les défenseurs des « riches égoïstes », dont ils sont les parasites et les imitateurs.

« Heureuse médiocrité », être « toujours à côté du pauvre, afin de lui tendre la main, et éloigné de la corruption des riches » (70) ; frugalité, amour du travail, vertus domestiques, tout cet idéal égalitaire des Jacobins s'exprime à travers les déclarations de fortunes de vendémiaire an IV (71). 47 sur les 100 derniers Montagnards ont pu y répondre (outre ceux qui sont morts, beaucoup sont en prison ou en fuite). La comparaison des fortunes de 89 et 95 voisine avec les justifications, les demandes de jugement ; elle s'efface souvent devant le testament politique. Certains s'honorent de n'avoir jamais fait de commerce ;

(66) A.N., AD XVIII A 31.

(67) SAINT-JUST, *Rapport du 23 ventôse an II sur les factions de l'étranger* (op. cit., p. 155).

(68) A.N., AD XVIII A 25 (s.d., imprimé chez Guffroy).

(69) SOUBRANY, *Lettre à Dubreuil*, 27 nivôse an III, op. cit., p. 62. Voir aussi CHOUDIEU, *Au peuple souverain*, s.d. [germinal an III], (A.N., AD XVIII A 17) : ceux qui sont poursuivis, dit-il, sont « nés parmi le peuple ; ils n'ont recherché ni pour eux, ni pour leur famille, l'alliance des ci-devant marquis et des ci-devant comtesses, encore moins la fortune... Accoutumés à vivre dans une honorable médiocrité, ils n'ont point changé, pour des lambris dorés, l'humble toit de leurs pères... Ils n'insultent point à la misère publique par un faste insolent... ».

(70) MAURE, *Au peuple souverain et à ses représentants*, Paris, mai-juin 1793 (A.N., AD XVIII A 50).

(71) A.N., C 353.

les négociants et les marchands-fabricants mettent l'accent (comme Lecointre, sans doute le plus fortuné) sur les pertes dues à la Révolution. Beaucoup insistent sur la vie honorable qu'ils ont menée, toute entière consacrée à leur famille et à la Révolution. Au terme d'une déclaration longue et détaillée, Bernard de Saintes proclame : « Au reste je n'ai fait aucune dépense extraordinaire depuis près de cinq ans que je suis à Paris, je n'ai eu ni maîtresse, ni chevaux, ni voitures, ni laquais ; je n'ai fréquenté ni théâtres, ni jeux, ni cafés : j'ai vécu modestement au milieu de mes enfants auxquels j'ai, par économie, servi de maître d'école, et çà été ma récréation journalière » (72). La plupart se contentent comme Thirion « d'une conscience pure, [d'] un civisme aussi ardent que désintéressé et [de] quelques amis vrais » (73). Ce même idéal apparaît très clairement dans les défenses des « martyrs de Prairial » : « J'ai été toute ma vie militaire et cultivateur, je suis père d'une nombreuse famille et peu fortuné », déclare Duquesnoy (74).

La conclusion de la défense de Gilbert Romme est bien connue, elle illustre l'idéal politique et social de beaucoup des derniers Montagnards : « J'ai fait mon devoir ; mon corps appartient à mes juges, mon âme reste indépendante et tranquille au milieu de ses souvenirs, mon dernier soupir, en quelque temps, en quelque lieu, de quelque manière que je le rende, sera pour la République une et indivisible.

« pour ma patrie si cruellement déchirée et que j'ai servie de bonne foi.

« pour le malheureux et l'opprimé qu'on abandonne ou qu'on repousse.

« pour mes amis dont la fidélité et les vertus républicaines honoreront ma mémoire... » (75).

\*  
\*\*

Il est trop tôt pour donner à ces réflexions une véritable conclusion ; je me contenterai, pour l'instant, de poser plusieurs questions.

(72) A.N., C 353, dos. 2.

(73) A.N., C 353, dos. 6.

(74) A.N., W 547, dos. 43, *Défense du représentant du peuple Duquesnoy, Aux citoyens composant la Commission militaire, à Paris, s.d.* [Prairial an III].

(75) A.N., W 547, dos. 43, 26 prairial an III. Le texte est cité par A. GALANTE GARRONE, *op. cit.*, p. 388.

Reprenant Levasseur de la Sarthe, très « anti-dantoniste », beaucoup d'historiens, et principalement A. Mathiez, ont vu les anciens « dantonistes » parmi les réacteurs (76). Certes Legendre passait pour « dantoniste ». Mais Thuriot, Baudot, « dantonistes » eux aussi, sont restés fidèles aux principes du Gouvernement révolutionnaire. On peut donc se demander quel a été le véritable enjeu politique et social de la lutte des factions au printemps de l'an II. En quoi a-t-elle ouvert la voie au 9 thermidor et à la réaction ? Quelle a été la fonction historique des « dantonistes » dans la Révolution ? Quels points essentiels les distinguaient des « robespierristes » ? Dépassant le simple terme de *faction*, que tous rejettent avec horreur comme contraire à l'unité révolutionnaire, faut-il voir dans les « dantonistes » des partisans du compromis, à la suite des Monarchiens, des Feuillants, des Girondins ? Dans ce cas leur participation à la réaction de l'an III se comprendrait. Mais s'ils sont restés Montagnards ?

Socialement, peut-on distinguer Montagnards fidèles et réacteurs ? J'ai amorcé une analyse sociale du groupe à partir des déclarations de l'an IV et des enquêtes des préfets de 1816 (77). 49 appartiennent à ces catégories difficiles à cerner des professions juridiques et du monde des offices : 27 avocats, 19 notaires et officiers, 3 « hommes de loi ». 10 sont d'anciens membres du clergé (dont 1 pasteur, Jeanbon Saint-André). 5 sont médecins ou chirurgiens. 7 militaires (dont 3 nobles). 6 agriculteurs ou propriétaires-cultivateurs. 10 négociants, marchands-fabricants ou commerçants (et parmi eux Lecointre, Granet, Cambon, Lesage-Senault, Escudier, avec des affaires très prospères). 3 précepteurs ou professeurs, 5 artistes. 2 enfin ont de bien modestes professions : Armonville, ouvrier-cardeur à Reims, et M. Bayle, teneur d'écritures à Marseille. Je ne peux encore, n'ayant pas pour l'instant visité les Archives départementales, donner des évaluations de fortunes aussi précises que celles fournies par M<sup>lle</sup> Jacqueline Chaumié pour les Girondins. Une enquête en profondeur permettra de voir si des intérêts par-

(76) Pour certains auteurs, les derniers Montagnards, thermidoriens dans l'ensemble, sont à rejeter. Leur place est marquée dans le rang des intrigants, « dantonistes » ou « hébertistes », lâches ou hypocrites, impolitiques ou renégats. Voir A. MANFRED, « Controverses autour de Robespierre », in *Essais d'histoire de France du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Ed. de Moscou, 1969, pp. 100 à 104.

(77) A.N., F7 6709 à 6715, Enquête sur les Conventionnels régicides compris dans l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816. Voir J. CHAUMIE « Les Girondins et les Cent Jours », *A.H.R.F.*, n° 205, juillet-septembre 1971, pp. 329-365. Il faut évidemment se méfier des rapports des préfets de la Restauration qui ont tendance à schématiser les origines sociales des révolutionnaires, quels qu'ils soient.

ticuliers et des appartenances de classe ont vraiment opposé réacteurs et derniers Montagnards, Montagnards dans leur ensemble et Girondins.

Géographiquement — cette esquisse porte sur l'ensemble du groupe Montagnard (78) — en dehors de Paris, exception trop connue pour être développée, les Montagnards viennent des départements du Nord et de l'Est ; les députés de ces départements forment encore 23 % des derniers Montagnards : la nécessité du salut public explique les choix de 92, et la fidélité en l'an III (79). Sont aussi montagnardes, les régions du Centre et du Centre-Ouest : moyennes montagnes du Nivernais, du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Limousin et du Périgord (80). Trois dernières taches, enfin : l'Ariège (plus de 80 %), le Var (au moins 50 %), la Charente-Inférieure (au moins 54,5 %, sans oublier Billaud-Varenne, Crassous, Pautrizel qui y sont nés). Absence, bien évidemment, de députés venant de Normandie et de Bretagne : il n'y a pas un seul Montagnard dans le Calvados, les Côtes-du-Nord et le Finistère (81). Absence presque totale aussi des régions contre-révolutionnaires du Midi : Ardèche, Gard. Les Alpes sont peu représentées.

Dernier critère enfin : les Montagnards sont-ils plus jeunes que les Girondins, les derniers Montagnards que les réacteurs ? Des 100 derniers Montagnards, en 1793, 10 ont 30 ans ou moins, 16 entre 31 et 35 ans, 31 entre 36 et 40 ans, 19 entre 41 et 45 ans, 13 entre 46 et 50 ans, 10 entre 51 et 60 ans, 1 seul a plus de 60 ans (Calon, né en 1726). Il semble, d'après les études de Jacqueline Chaumié, que les Girondins soient sensiblement plus âgés, ce qui est important pour juger de leur formation intellectuelle respective (nous retrouvons là le problème des collègues oratoriens). Mais les réacteurs ? A titre de comparaison rapide, et pour ne citer que les plus célèbres (une liste

(78) Dans un premier temps, j'ai compté comme Montagnards les députés qui votèrent dans le procès du roi contre l'appel au peuple, pour la mort sans sursis ; puis « non » à la mise en accusation de Marat ; enfin « non » au rapport du décret du 27 mai 1793 qui cassait la Commission des 12. Ces derniers appels nominaux, très éclairants, présentent d'énormes lacunes : beaucoup de députés étaient déjà en mission, donc absents. J'ai donc complété par les indications de l'an III. On peut cependant évaluer, et il s'agit d'une hypothèse de départ, le groupe Montagnard en mai-juin 1793 entre 230 et 288 députés.

(79) Nord : 60 % ; Pas-de-Calais : 45 % ; Moselle : de 55 à 75 % ; Meurthe : 37,5 % ; Bas-Rhin : plus de 50 % ; Doubs : 66 % ; Marne : 80 % ; Haute-Marne : 87,5 % ; Côte d'Or : 60 à 70 % ; Saône-et-Loire : 30 % ; Ain : 50 à 66 %.

(80) Nièvre : 57 à 71 % ; Allier : 42 à 57 % ; Puy-de-Dôme : 58,3 % ; Corrèze : 42,8 % ; Dordogne : 70 à 80 %.

(81) Les rares Montagnards venant des départements de l'Ouest sont souvent demeurés fidèles en l'an III : Le Carpentier (Manche), Duval (Ille-et-Vilaine), Méaulle et Fouché (Loire-Inférieure), Fayau (Vendée).

précise des Montagnards passés à la réaction semble très délicate à établir) : Tallien a 26 ans en 1793, Bentabole 37 ans, Barras 38, Fréron 39, Legendre 41, Rovère 45, Dubois-Crancé 46 ans.

Il faut, en dernier lieu, admettre que l'engagement politique d'un individu ne dépend pas mécaniquement de ses origines sociales, ou géographiques, ou de son âge. Constatation banale qui rend difficile le travail de ceux qui étudient cette histoire « politique » tant méprisée, surtout lorsqu'elle a pour objet une « poignée d'individus ». Et pourtant n'est-ce pas là justement que se rencontrent toutes les préoccupations des historiens : histoire idéologique, histoire sociale, histoire locale ?

A travers les derniers Montagnards se posent les problèmes de la Montagne toute entière, de la voie choisie par la France pour sa révolution bourgeoise. Dans le contexte de la réaction, ils illustrent les caractères du jacobinisme de l'an II : volonté de créer un Etat nouveau, alliance avec les masses populaires. Ses contradictions aussi, et certains ne les ont résolues que dans la mort. Mais n'a-t-on pas eu trop tendance à ne voir que ces contradictions ? Le conflit de l'an III, c'était l'affrontement de deux voies, le combat d'une certaine idée de la Révolution contre une autre, baptisée après l'expérience de l'an II, réaction. Encore le concept de « réaction » reste-t-il à définir clairement, et par là-même le rapport révolution-réaction. Réflexion historique qui atteindrait son véritable objet : la compréhension d'événements contemporains auxquels l'historien, « homme total » lui aussi, ne peut rester indifférent.

Françoise BRUNEL.